



DP

DOMAINE  
PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1872

Edition PDF du 7 juin 2010  
Les articles mis en ligne depuis DP 1871 du 31 mai 2010

Dans ce numéro

---

**Rapport UBS des Commissions de gestion: tir nourri, mais peu ciblé (André Gavillet)**

Peut-on, en 350 pages, faire un rapport sur la crise bancaire suisse, sans s'interroger, une seule fois, sur les lacunes de la loi sur les banques?

---

**Rapport des Commissions de gestion: résumé ou censuré (André Gavillet)**

Le traitement de l'ultime recommandation des CdG est troublant

---

**Europe: fini les cadeaux aux amis suisses! (Albert Tille)**

Les négociations bilatérales avec l'UE sont toujours plus ardues. Illustration avec les produits chimiques et le transport de marchandises

---

**Pour un fonds d'investissement de l'Europe multilatérale (André Gavillet)**

Pratiquer une politique de rigueur budgétaire n'empêche pas d'investir et la Suisse pourrait contribuer à cette démonstration

---

**Afrique du Sud: pourquoi tant de pauvreté et de violence? (Charlotte Robert)**

Ce qu'il ne faut pas oublier en arrière-plan du Mondial

# Rapport UBS des Commissions de gestion: tir nourri, mais peu ciblé

André Gavillet • 7 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13773>

## Peut-on, en 350 pages, faire un rapport sur la crise bancaire suisse, sans s'interroger, une seule fois, sur les lacunes de la loi sur les banques?

Un pavé. L'image s'impose. 363 pages, de quoi troubler la mare, le marigot et les agioteurs. En fait, le volumineux rapport des Commissions de gestion<sup>2</sup> (CdG) des deux Chambres du Parlement n'est pas de nature à susciter le débat vraiment public. Conscientieux, appliqué, bardé de recommandations à l'intention du Conseil fédéral, il est épuisant. *Too Big* pour être lu d'une traite!

### Première enquête

Le rapport rend compte de deux enquêtes. La première sur la façon dont la crise financière a été vécue en temps réel par le Conseil fédéral, non pas en spectateur mais en acteur contraint de sauver UBS, la première banque du pays, trop grande pour tomber en faillite, mais toutefois pas insubmersible.

La chronologie revêt dans le rapport un sens politique. Elle est établie avec une minutie d'historien en des tableaux annexes. Elle valide une

accusation ravageuse: «*Entre avril et septembre 2008, soit durant cinq mois, le Conseil fédéral ne traite pas de la crise financière*».

Hans-Rudolf Merz, avant son accident cardiaque, ne croyait pas, par conviction idéologique, que les affaires économiques concernaient la politique et l'Etat – et nombreux étaient, parmi les publicistes, ceux qui pensaient que la crise ne nous toucherait pas. Le Conseil fédéral reflétait cette autosatisfaction tranquille.

On ne commentera pas en détail les recommandations des CdG. Elles sont banales et un peu *boy-scout*. La collégialité, comme une B.A. Apprends à partager avec tes petits camarades! Ne cache rien à ton suppléant! On espère simplement que la réorganisation promise du Conseil fédéral sera une réponse concrète au rapport.

### La seconde enquête

Cette enquête concerne les rapports entre UBS et la justice américaine. Comment l'Etat a-t-il été amené à prendre en main le dossier, poussant la Finma, selon une interprétation discutable de la loi sur les banques, à livrer 250 noms? Puis comment, se substituant à la banque, l'Etat

a-t-il négocié l'accord de Washington?

Après le déroulement de ces opérations, les CdG portent une évaluation sur les principaux acteurs. La Finma jugée sévèrement, la BNS non seulement «*dépanneuse*» – à quel prix! – mais aussi première à sonner l'alarme.

Mais les CdG n'ont pas porté leur curiosité sur la loi sur les banques. On invoque le droit suisse, sans poser la question de ses lacunes. Pourquoi l'incitation à la fraude fiscale au détriment d'un Etat partenaire n'est-elle pas punissable? De même est ignorée la Convention de diligence, violée sans qu'une enquête soit déclenchée. Ignoré aussi l'article 190 de la loi sur l'impôt fédéral qui concerne les possibilités déléguées au chef du département des finances d'enquêter en cas d'incitation à la fraude.

Les CdG ont épinglé le Conseil fédéral, c'était leur sujet imposé. Elles se sont préoccupées de l'affaire UBS. Mais elles ont totalement laissé hors investigation notre régime bancaire.

C'était au-dessus de leurs forces politiques.

# Rapport des Commissions de gestion: résumé ou censuré

André Gavillet • 7 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13766>

## Le traitement de l'ultime recommandation des CdG est troublant

L'administration fédérale est prévenante. Elle anticipe la lassitude des lecteurs de rapports ou de messages longs et arides. A leur intention elle publie, en italiques, un résumé. Mais, prudente, elle avertit: «*La lecture du résumé ne saurait toutefois remplacer la lecture du rapport entier.*»

Faisons l'exercice, comparons Rapport et Résumé <sup>2</sup>.

Le texte du Rapport:

### «**Les CdG rappellent UBS à ses devoirs**

*Bien que les CdG se soient limitées à leurs propres compétences dans le cadre de cette inspection, elles ne peuvent s'empêcher de constater qu'il existe toujours, dans le public, un besoin important de transparence concernant les activités internes de la banque et les responsabilités. La présente enquête ne peut répondre que partiellement à ce besoin.*

#### Recommandation 19

*Les CdG demandent au Conseil fédéral ainsi qu'à UBS de veiller, respectivement de créer les conditions nécessaires à ce que:*

- *la manière dont UBS – notamment le conseil d'administration, la direction du groupe et la société de révision –*

*a géré à l'interne la crise des subprimes et les affaires transfrontalières de la banque aux Etats-Unis soit revue en profondeur (opportunité du dépôt par UBS d'une plainte pénale et d'une action en responsabilité, mise à l'ordre du jour de la décharge pour les années 2007 à 2009 lors de l'Assemblée générale d'UBS le 15 avril 2010, conventions de départ des cadres moyens et supérieurs, etc.);*

- *toute la transparence soit faite sur la décision du Conseil d'administration d'UBS de ne pas entamer de procédures pénales et civiles contre les anciens cadres d'UBS;*
- *la Confédération, respectivement ses organes ayant une personnalité juridique propre, soient en mesure – en tant qu'actionnaires d'UBS ou en tant que groupes d'actionnaires – d'entreprendre des procédures pénales et/ou civiles (actions en responsabilité) contre les membres responsables du Conseil d'administration, les membres responsables*

*de la direction générale et le cas échéant contre la société de révision. A cette fin, la Confédération porte les risques liés au procès et garantit la prise en charge des frais de procédure (frais du tribunal et des avocats);*

- *les résultats et conclusions essentiels de ces travaux soient rendus publics.*

*Pour les CdG, il est absolument crucial que ces examens soient menés de manière complètement indépendante, par exemple par un groupe d'experts neutre.»*

En regard, le «résumé»:

### «**19. Les CdG rappellent UBS à ses devoirs**

*Les CdG ont en outre constaté qu'il existait, dans l'opinion publique, un besoin important de transparence concernant les activités internes de la banque et les responsabilités. Pour cette raison, les CdG demandent au Conseil fédéral ainsi qu'à UBS de revoir, par un groupe d'experts indépendants, les activités internes de la banque et d'en publier les résultats (recommandation 19).»*

La Recommandation 19 clôt le rapport des CdG. Dans ces dernières lignes, les CdG relèvent que leurs compétences limitées les empêchent de répondre aux besoins de transparence du

public quant aux activités d'UBS. Le message est clair: il est nécessaire d'approfondir l'examen des agissements d'UBS, et d'envisager à cette fin des procédures pénales et/ou civiles

et l'instauration d'un groupe d'experts neutre. Pourquoi alors ne pas créer plutôt une Commission d'enquête parlementaire (CEP)?

L'édulcoration en cinq lignes du résumé n'en est que plus troublante. D'où la question, légitime: censure du résumé? – ou ajout de dernière heure dans le rapport? RSVP.

## Europe: fini les cadeaux aux amis suisses!

Albert Tille • 4 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13534>

### Les négociations bilatérales avec l'UE sont toujours plus ardues. Illustration avec les produits chimiques et le transport de marchandises

Les Suisses sont nos amis. Ils ont les mêmes sensibilités que nous et parlent le même langage. Mais nous ne pouvons plus leur faire les mêmes cadeaux que ceux auxquels nous avons consenti avec le double paquet des accords bilatéraux. C'est le message qu'ont voulu transmettre les représentants du Parlement européen et de la Commission à une délégation du nomes<sup>3</sup> (le Nouveau mouvement européen de Suisse) en visite à Bruxelles.

Les temps ont changé. La Suisse ne discute plus avec les quinze de l'Europe occidentale, mais avec l'Europe des vingt-sept. Or, depuis l'an 2000, les exceptions consenties lors de nouvelles adhésions ne sont plus possibles. Les nouveaux membres ont souvent dû faire de lourds sacrifices pour reprendre l'ensemble de l'acquis communautaire, c'est-à-dire l'intégralité des règles européennes. Ces pays ne comprennent pas et n'acceptent pas que les entreprises suisses puissent bénéficier de règles plus

favorables que celles des membres de l'Union.

Le Conseil des ministres de décembre 2008 a concrétisé cette nouvelle situation politique par une décision formelle.

Désormais, tout accord avec un pays de l'AELE sera évolutif. Il devra s'adapter automatiquement à l'évolution de la législation européenne.

### Négociation de tous les dangers

La volonté clairement exprimée par l'Union trouve son application concrète dans les négociations REACH<sup>4</sup>. C'est alors que tout se complique pour la Suisse. A l'origine de la question, l'entrée en Europe de jouets et autres marchandises en provenance de Chine contenant des produits présentant un danger potentiel pour la santé ou l'environnement.

Pour se prémunir contre tout risque, Bruxelles a adopté une nouvelle réglementation imposant aux fabricants l'enregistrement des substances chimiques qu'ils intègrent à leurs produits. Cette homologation est obligatoire. Les entreprises européennes peuvent s'adresser directement à l'Agence des produits chimiques<sup>5</sup> de Helsinki

pour obtenir une homologation. Mais celles des pays tiers doivent faire leurs démarches par l'intermédiaire des firmes qui importent leurs produits dans les pays de l'Union.

Les multinationales bâloises, fortement implantées en Europe, n'ont aucune peine à satisfaire à la nouvelle réglementation. Mais la Suisse craint que ses plus petites entreprises chimiques, désavantagées, perdent des marchés ou soient contraintes de délocaliser leur production en Europe. Elle a demandé de bénéficier du même régime d'homologation que les communautaires.

Bruxelles ne dit pas non, mais la révision de l'ancien accord sur la libre circulation des marchandises devra alors introduire la clause évolutive. La Suisse serait consultée, sans droit de vote, lors de l'élaboration de nouvelles normes. Elle pourrait également les refuser, ce qui entraînerait l'annulation automatique de l'ensemble de l'accord.

L'annulation pure et simple d'un accord aussi important pour l'échange des marchandises serait mortelle pour nos exportations. Berne rejette cette

dernière exigence et tente de négocier une solution semblable à celle obtenue l'an passé avec l'accord sur le transport des marchandises.

Pour répondre aux risques terroristes et s'aligner sur les normes de sécurité américaines, l'Union impose une consignation de 24 heures<sup>6</sup> pour les marchandises franchissant ses frontières extérieures. Vu sa situation géographique et

l'intensité de ses échanges avec l'Europe, la Suisse a obtenu d'être libérée de cette contrainte.

L'accord est évolutif, mais la non-reprise d'une nouvelle norme n'entraîne pas l'annulation automatique de l'ensemble dudit accord. Des mesures compensatoires et le recours à un Tribunal arbitral devraient permettre de régler un litige éventuel. L'Europe a fait preuve de souplesse dans ses

principes car l'accord sur les 24 heures est clairement dans l'intérêt des deux parties. Les attentes aux frontières étaient un handicap pour le transit de toutes les entreprises, qu'elles soient suisses ou européennes.

Mais lorsque les intérêts ne seront pas réciproques, Bruxelles sera d'une grande fermeté face aux «amis suisses».

## Pour un fonds d'investissement de l'Europe multilatérale

André Gavillet • 2 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13499>

### **Pratiquer une politique de rigueur budgétaire n'empêche pas d'investir et la Suisse pourrait contribuer à cette démonstration**

Les marchés ont d'abord délivré des bulletins pessimistes sur l'état de santé de l'Europe. Risque d'infarctus, de faillite, d'incapacité de paiement – le mal parti de Grèce étant systémique, contagieux, transmis par un euro affaibli. Devant le danger, la solidarité engagea chaque pays rattaché à l'euro à participer à une caution mutuelle se chiffrant à plusieurs centaines de milliards. Le résultat fut atteint. La bourse salua le succès par des hausses record.

Cette réussite à peine enregistrée, une semaine plus tard les gouvernements découvrirent, comme si c'était une surprise, le poids de la dette. Partout et simultanément furent décidées de sévères restrictions

budgétaires touchant les salaires, les rentes sociales. Elles sont d'une telle rigueur que toute relance, toute sortie de crise semble menacée. La bourse en prit conscience et rechuta aussi brusquement qu'elle était montée.

### **Simultanément**

Ces variations d'une telle amplitude n'ont pas d'explications, car ne sont pas révélées des données franchement nouvelles. Sauf que le yoyo permet dans le court terme de réaliser des prises de bénéfices. La question de fond qui, sous l'agitation des agitateurs, est réellement posée est de savoir si l'on peut, sans contradiction, mener simultanément une politique de relance et d'économies budgétaires.

La réponse est d'usage courant. Elle consiste à distinguer les

dépenses ordinaires de fonctionnement et les investissements, financés par l'emprunt et amortis selon un rythme décidé, en général, en fonction de l'obsolescence de l'investissement.

Encore faut-il pouvoir emprunter! Pas facile quand est mise en doute la capacité de rembourser la dette ancienne accumulée. Certes l'Union européenne a créé des outils de financement, tels la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement, mais eux aussi obéissent aux règles communes de la prudence des prêteurs.

### **Multilatéral**

Dans cette conjoncture, la Suisse aurait un rôle à jouer, outre le soutien à l'euro, indispensable pour notre économie et coûteux, que pratique la Banque nationale suisse. Il ne faut pas oublier que

si nous étions membre de l'Union, nous aurions à payer comme contributeur une participation de deux à trois milliards. Dès lors, nous pouvons, modestement en comparaison, participer à des projets de dimension européenne, par exemple dans la

recherche, les transports, les télécommunications.

Un fonds d'investissement suisse, qui serait le pendant du Fonds européen, contribuerait à la relance. Il pourrait aussi être placé sous la bannière de l'AELE, la Norvège notamment gère de

considérables capitaux. Ce serait l'apport d'une Europe multilatérale, et plus modestement une contribution de la Suisse, place financière. Nous donnerions une autre image que celle de «*profiteurs*» du secret bancaire.

## Afrique du Sud: pourquoi tant de pauvreté et de violence?

Charlotte Robert • 7 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/13746>

### Ce qu'il ne faut pas oublier en arrière-plan du Mondial

Quand on voit des enfants vêtus de jeans et de baskets, on pense qu'ils sont certainement mieux lotis que d'autres enfants en haillons et à pieds nus. Rien n'est plus hâtif comme jugement.

Indépendamment du fait que le climat de l'Afrique du Sud n'est pas celui du Congo, qu'il y fait froid et qu'il neige à Johannesburg, ce pays vient de très loin et a beaucoup de retard. En effet, en 1994, à la fin de l'apartheid, les indicateurs sociaux – nombre de personnes sachant lire, nombre d'habitants par médecin, etc. – étaient, pour la population noire, les plus mauvais de tout le continent, même plus mauvais qu'en Angola qui sortait de 20 ans de guerre civile. Et je parle des chiffres fournis par le gouvernement blanc lui-même. Les dépenses d'éducation et de santé se concentraient dans les zones blanches et les Bantoustans, ces faux «*Etats*» où les Noirs étaient obligés d'habiter, ne recevaient presque rien.

Le pays a donc un effort gigantesque à fournir, plus grand qu'aucun autre pays africain à son indépendance. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud est 129<sup>e</sup> selon l'indice de développement humain des Nations Unies.

Il faut également rappeler que deux négociations parallèles ont mené à la fin de l'apartheid et à la démocratie: l'une politique et l'autre économique. Sur le plan politique, l'ANC – l'*African National Congress* – a obtenu tout ce qu'il voulait. Par contre, sur le plan économique, il a dû céder et n'a pas vu les enjeux. Les Blancs ont obtenu tout ce qu'il fallait pour que leur domination économique perdure.

La minorité blanche a obtenu le ministère des finances et la présidence de la banque centrale, en même temps que celle-ci devenait une entité indépendante du gouvernement. Les fonctionnaires blancs ont eu le choix entre rester à leur poste ou prendre une retraite dorée. La propriété privée était déclarée intouchable et bloquait ainsi la redistribution des terres et toute

nationalisation. Même la Commission Justice et Réconciliation n'a pas touché à l'exploitation économique.

C'est aussi le souci d'être un bon élève qui a perdu le gouvernement de Mandela. Il a voulu respecter la «*sale dette*» et paie près de 5 milliards de dollars par an d'intérêt. Il a été forcé d'accepter le diktat du Fonds monétaire international et, en entrant à l'OMC, l'ouverture du commerce aux importations du monde entier, ruinant ainsi beaucoup d'entreprises et augmentant le chômage.

Dans un monde globalisé, ce sont les marchés financiers qui commandent. Dès que Mandela prononçait le mot «*justice*», la bourse baissait de quelques points et la monnaie nationale chutait, entraînant plusieurs dévaluations. Sous la houlette de Thabo Mbeki, l'Afrique du Sud est devenue ultra-libérale dans l'espoir de plaire aux investisseurs: flexibilisation du marché du travail, libéralisation accrue du commerce des marchandises et des flux de

capitaux, privatisations pour payer la dette. Hélas les investissements n'ont pas suivi.

L'Afrique du Sud se retrouve avec un taux de chômage deux fois plus élevé qu'à la fin de l'apartheid (environ 50%). 21% de la population – soit environ 10 millions de personnes – gagnent moins de 1,25\$ par jour selon les chiffres les plus récents de la Banque mondiale. Alors, pour tous ceux pour lesquels «liberté» signifiait une maison décente et un travail permettant de nourrir et soigner ses enfants et les envoyer à l'école, la frustration est immense.

Les efforts menés par le gouvernement depuis la fin de l'apartheid ont été colossaux: par

exemple 20% du budget de l'Etat est consacré à l'éducation. Mais paradoxalement, le brusque rattrapage et le passage de «l'éducation bantoue», fruit de l'apartheid, à un curriculum de type occidental a augmenté l'exode rural et la frustration. Les diplômés semblent être la clé du succès et les parents désirent toujours une vie meilleure pour leurs enfants. Mais l'éducation occidentale charrie des valeurs telles que: le travail intellectuel est préférable au travail manuel, mieux vaut travailler en ville qu'à la campagne. Le système éducatif a littéralement déversé dans les villes des centaines de milliers de jeunes, alors que la création d'emplois était laissée à l'économie privée et aux

investissements étrangers.

Et des richesses faramineuses s'étalent sous le nez de tous ces jeunes qui ont cru à la fin de la pauvreté et de la lutte quotidienne pour la survie. De nouveaux quartiers protégés par de hauts murs et des miradors se construisent avec des villas hollywoodiennes, alors que les bidonvilles les plus grands du monde continuent à s'agrandir. L'écart des revenus est un des plus importants de la planète.

Ce peuple lutte depuis quatre générations pour récupérer ce qui lui appartient. Et ce sont les plus pauvres, bien sûr, qui souffrent des effets de la frustration et de la violence qui se manifestent.

**Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public**

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1872#>
2. <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen/geschaefspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-ns-ubs-kundendaten-usa-2010-05-30-f.pdf>
3. <http://www.europa.ch/index.asp?Language=FR>
4. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/internal\\_market/single\\_market\\_for\\_goods/chemical\\_products/l21282\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/chemical_products/l21282_fr.htm)
5. [http://echa.europa.eu/home\\_fr.asp](http://echa.europa.eu/home_fr.asp)
6. <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00579/00611/01229/index.html?lang=fr>